

Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Rapport du Directeur général

1. Dans son neuvième rapport annuel soumis à la trentième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif,¹ le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a souligné la nécessité de prolonger, à titre exceptionnel, le mandat de deux de ses membres actuels. Le présent rapport contient la proposition du Directeur général qui en découle concernant cette prolongation à titre exceptionnel du mandat de ces deux membres du Comité.

2. Dans sa résolution EB125.R1 (2009), le Conseil a notamment décidé, à sa cent vingt-cinquième session, de créer un comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et en a approuvé le mandat. La disposition révisée par le Conseil à sa cent trente-deuxième session dans la résolution EB132.R12 (2013) relative à la durée du mandat des membres du Comité est libellée comme suit : « Les membres sont nommés pour quatre ans et leur mandat n'est pas renouvelable, à l'exception du mandat de deux des membres initiaux, qui est de deux ans et renouvelable une seule fois pour quatre ans. Le Président du Comité est choisi par les membres. Son mandat est de deux ans. ».

3. La composition du Comité est actuellement la suivante :

Nom	Date de la nomination par le Conseil²	Date du début du mandat³	Date de la fin du mandat actuel	Décision
D ^{re} Jeya Wilson (Présidente) ⁴	Mai 2015	1 ^{er} mai 2016	30 avril 2020	EB137(4) (2015)
M. Leonardo P. Gomes Pereira	Mai 2015	1 ^{er} mai 2016	30 avril 2020	EB137(4) (2015)
M. Christof Gabriel Maetze	Juin 2017	1 ^{er} janvier 2018	31 décembre 2021	EB141(2) (2017)
M. Jayantilal M. Karia	Juin 2017	1 ^{er} janvier 2018	31 décembre 2021	EB141(2) (2017)
M. Christopher Mihm	Juin 2017	1 ^{er} janvier 2019	31 décembre 2022	EB141(2) (2017)

¹ Document EBPBAC30/2.

² La date de la nomination se réfère à la date de l'adoption de la décision pertinente par le Conseil.

³ Le mandat débute normalement en janvier de l'année suivant l'adoption de la décision pertinente par le Conseil. Lorsque M. Leonardo P. Gomes Pereira et la D^{re} Jeya Wilson ont été nommés par le Conseil à sa cent trente-septième session en mai 2015, leur mandat devait commencer en mai 2016. Le mandat de M. Christopher Mihm, nommé par le Conseil à sa cent quarante et unième session en juin 2017, a commencé en janvier 2019.

⁴ Présidente depuis octobre 2018.

4. Comme on le voit dans ce tableau, le mandat de M. Pereira et de la D^{re} Wilson a débuté le 1^{er} mai 2016 et devrait prendre fin le 30 avril 2020. En vue d'assurer un degré suffisant de continuité des membres, y compris de la présidence, pendant le processus de transformation et les autres importantes initiatives en cours à l'OMS, il est proposé de prolonger le mandat de M. Pereira et de la Présidente, la D^{re} Wilson, jusqu'au 31 décembre 2020. Cette proposition permettrait aussi à la Présidente actuelle et aux autres membres d'examiner et de proposer d'autres amendements éventuels à apporter au mandat du Comité. Elle permettrait aussi d'aligner les dates du début et de la fin du mandat de l'ensemble des membres (qui commenceraient en janvier et finiraient en décembre). Les dates révisées du mandat des deux membres concernés seraient les suivantes :

Nom	Date révisée de fin du mandat
M. Leonardo P. Gomes Pereira	31 décembre 2020
D ^{re} Jeya Wilson (Présidente)	31 décembre 2020

5. À la suite de ces changements, la sélection des nouveaux membres du Comité interviendrait comme suit :

- deux membres seraient proposés au Conseil, à sa cent quarante-septième session, en mai 2020 ;
- deux membres seraient proposés au Conseil, à sa cent quarante-neuvième session, en mai 2021 ;
- un membre serait proposé au Conseil, à sa cent cinquante et unième session, en mai 2022.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

6. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport et, sous réserve de son approbation, à prolonger le mandat de deux des membres actuels du Comité, M. Pereira et la D^{re} Wilson, jusqu'au 31 décembre 2020.

= = =